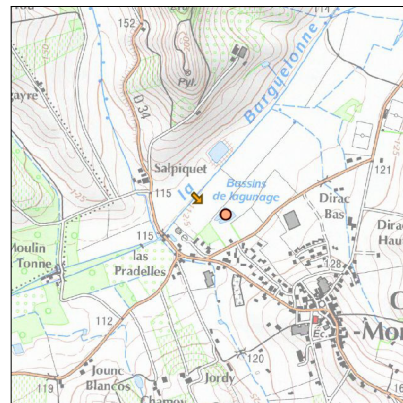
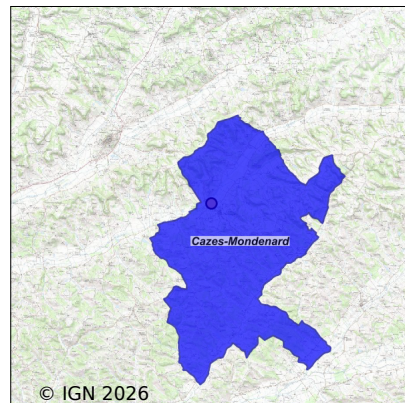


Système d'assainissement 2024

CAZES MONDENARD n°2

Réseau de type Séparatif



Station : CAZES MONDENARD n°2

Code Sandre	0582042V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE CAZES MONDENARD
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 2018
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	350 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	21 Kg/j
Charge nominale DCO	42 Kg/j
Charge nominale MES	31,5 Kg/j
Débit nominal temps sec	53 m3/j
Débit nominal temps pluie	60 m3/j
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Filtres plantés, Lagunage naturel
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	556 083, 6 349 592 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - La Barguelonne

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Cazes-Mondenard depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif. Il dessert environ 270 habitants (RPQS 2023). Deux branchements spécifiques sont raccordés : un restaurant et une salle des fêtes.

Il mesure environ 3,6 km. Il semble sensible aux eaux claires parasites. Durant la période d'octobre 2023 à mai 2024 (période pluvieuse), la station admettait en moyenne 80,5 m³/j, soit 150% du débit nominal de la station.

Le réseau est composé de 2 bassins de collecte :

- Un bassin de collecte au Nord du bourg, renvoyant les effluents dans le bassin principal via un poste de refoulement.
- Un bassin de collecte général, permettant le transfert gravitaire des effluents jusqu'à la station d'épuration existante. Il existe un deuxième poste de refoulement sur le bourg transférant uniquement les effluents de la salle des fêtes vers le bassin de collecte général.

Lors de l'autosurveillance réglementaire réalisée en septembre 2024, 36,2 m³ ont été admis par la station. La charge hydraulique représente 241 Equivalents-Habitants, soit 68% de la charge nominale de la station.

La charge organique, quant à elle, représente 171 Equivalents-Habitants, soit 49% de la charge nominale de la station.

L'écart entre les deux types de charge est le signe d'intrusion d'eaux claires parasites au sein du réseau de collecte des eaux usées.

Station d'épuration

La nouvelle station a été mise en service en toute fin d'année 2017, à la place des 2 bassins de lagunage.

Le site est clôturé et fermé à clef. Il est propre et bien entretenu. La station est bien suivie.

La station est constituée de :

- Un dégrilleur automatique vertical placé en entrée de poste de relevage. Il collecte peu de déchets.
- Un poste de relevage équipé de deux pompes. Le volume de bâchée est de 4,6m³.
- Un débitmètre électromagnétique placé sur la conduite de refoulement des pompes et d'alimentation du filtre 1er étage. Il a comptabilisé en moyenne 47,5 m³/j, soit 90% du débit nominal de la station. L'année 2024, étant une année plutôt pluvieuse et le réseau semblant sensible aux intrusions d'eaux claires, ce débit moyen s'explique par ces deux facteurs.
 - Un filtre planté de roseaux 1er étage constitué de 3 casiers de 140 m² chacun.
 - Un bassin de lagunage (ancien 1er bassin) intercalé entre les deux étages de FPR. Afin d'optimiser le flux d'eau, une cloison de séparation a été installée. Elle se compose de flotteurs munis d'une jupe qui descend jusqu'au fond de la lagune. Les flotteurs sont dégonflés et abîmés par l'activité des ragondins.
 - Un poste d'alimentation du 2ème étage de FPR équipé de 2 pompes. Le volume de la bâchée est de 2,9 m³.
 - Un filtre planté de roseaux 2ème étage avec 2 casiers de 140 m² chacun.
 - Un canal débitmétrique de rejet. Il s'agit d'un canal de mesure ISMA type 2.
 - L'ancien 2ème bassin de lagunage est utilisé comme un bassin de compensation des crues. A cause des épisodes pluvieux de cette année, il est resté en eau.

En 2024, une autosurveillance réglementaire et une analyse ont été effectuées. L'épuration était excellente à chaque fois et les concentrations du rejet respectaient l'arrêté de déclaration.

Lors de l'autosurveillance réglementaire, les rendements étaient excellents en étant supérieurs à 95%.

Lors des autosurveillances réglementaires, les prélèvements d'entrée ont été réalisés proportionnellement au fonctionnement des pompes alimentant le casier en fonctionnement. Les prélèvements du rejet ont été faits proportionnellement au débit dans le canal débitmétrique du rejet.

Le rejet de la station se fait dans un fossé d'une longueur de 420 mètres dont 230 m busés, avant de rejoindre la

Barguelonne. Le rejet dans le cours d'eau se fait juste en amont d'un seuil (du moulin de la Tonne).

Le cahier de vie est bien renseigné (moyenne 2024 des tests bandelettes : NH₄ = 0 mg/l ; NO₂ = 1 mg/l et NO₃ = 100 mg/l). Les résultats de ces tests confirment le bon fonctionnement de la station tout au long de l'année.

Sous produits

Les boues du 1er bassin de lagunage ont été curées en 2018, et épandues en agriculture (plan d'épandage réalisé). 1008 m³ de boue ont été épandus. A une siccité moyenne estimée à 6 %, cela représente 60,5 tonnes de matières sèches.

Le précédent curage datait de 1990, soit 28 ans. Pour une charge polluante moyenne estimée à 210 équivalents habitants sur cette période, la production théorique de boue devrait atteindre 70,5 tonnes de matières sèches.

Le 2ème bassin a été curé en août 2019. 330 m³ de boues ont été épandus en agriculture (plan d'épandage réalisé). A une siccité moyenne de 47,68% (analyses des boues) cela représente 157,33 TMS. Cette siccité est élevée, mais lors du curage, la lagune était asséchée et il y avait de la terre avec les boues.

Une mesure de la hauteur des boues a été réalisée en mars 2023 sur le casier n°2 selon le protocole de l'IRSTEA (15 points de mesure en diagonale) : épaisseur min = 0 cm ; épaisseur max = 15 cm ; épaisseur moy = 6,3 cm. Le curage doit s'envisager lorsque la hauteur moyenne des boues atteint 20 cm environ. Après 5 ans de fonctionnement de la station, l'épaisseur moyenne est largement inférieure à 10 cm, soit une progression d'un peu plus de 1 cm par an.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0582042V001 CAZES MONDENARD

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	36 m ³ /j	61 %			23,9 m ³ /j	
DBO ₅	9,8 Kg/j	47 %	270 mg/l	98 %	0,2 Kg/j	8,4 mg/l
DCO	20,7 Kg/j	49 %	570 mg/l	95 %	1,1 Kg/j	47 mg/l
MES	9,1 Kg/j		250 mg/l	96 %	0,4 Kg/j	16 mg/l
NGL	3 Kg/j		83 mg/l	88 %	0,3 Kg/j	14,7 mg/l
NTK	3 Kg/j		83 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	3,4 mg/l
PT	0,3 Kg/j		8,3 mg/l	63 %	0,1 Kg/j	4,6 mg/l

Problèmes rencontrés en 2024

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0582042V002>